

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

Conseil Municipal de la Commune de St Léon sur l'Isle
Procès-verbal du conseil municipal
Du mercredi 1^{er} février 2023 à 20h30

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi premier février, le conseil municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard Saurin, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Présents : Nicole BONNET, Marine NOUGEIN, Julie NAUDET, Gérard SAURIN, Joël TARIS, Régis BONHOMME, Stéphane RIDOIN, Gérard QUEVAL, Frédéric CELERIER, Benjamin REGONESI, Marc MELOTTI, Vanessa COUDERC, Laetitia CHAUMARD

Ont donné pouvoir : Sandrine PEYROUNY à Joël TARIS
Emilie GARCIA à Benjamin REGONESI
Sandra DELAGE à Nicole BONNET

Absents : Audric BERTAUX ; Jacky PRIGENT, Maité ZAUZERE.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35.
Nicole BONNET a été désignée secrétaire de séance,

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2022

Le PV du conseil municipal du mercredi 07 décembre 2022 est *approuvé à l'unanimité*.

Remarque de M. QUEVAL : Il s'étonne que les deux présents concernés par la hausse des loyers soient présents lors des discussions mais ils n'ont pas pris part au vote.

Remarque de M. RIDOIN, il souhaite qu'il soit rajouté : « et le lissage des loyers communaux à 3% » au paragraphe suivant :

« M. Benjamin REGONESI et M. Stéphane RIDOIN s'interrogent sur la nécessité d'augmenter les loyers et proposent au lieu de les augmenter de ne pas les modifier. Si une augmentation est faite ils proposent d'appliquer un lissage à 3 % au lieu de 3.60 % sur tous les loyers et d'augmenter la salle des fêtes. »

2/ MARCHÉ CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG (CITÉ NOUVELLE) 1ère TRANCHE

La CCIVS va nous rétrocéder les routes afin que nous puissions avoir la totalité des subventions.
Coût de 454 000 Euros HT.

Subventions :

- Du Département, de la Région et de l'Etat (fonds verts et DETR)
- De l'Agence de l'Eau
- Plus les subventions éclairages Public et Telecom
- La CCIVS participera pour environ 379 000 Euros (routes)

Donc resterait à notre charge 75 000 Euros répartis sur 2 ans – 2023-2024

Adopté à l'unanimité

3/ DEMANDE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX POUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Adopté à l'unanimité

4/ DEMANDE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Adopté à l'unanimité

5/ CRÉATION D'UN CONTRAT DE LOCATION DANS LES LOCAUX DU CENTRE COMMERCIAL – (LA PENSÉE BLEUE)

Bail de 1 an renouvelable et avec un préavis de 2 mois pour les 2 parties

Adopté à l'unanimité

6/ CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le percepteur nous demande de créer une provision de 1 000 euros pour les créances douteuses.

Adopté à l'unanimité

7/ SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SPORT ET CULTURE POUR TOUS

300 Euros versé à l'amicale laïque pour le compte de Sport pour Tous.

Mme NOUGIEN et Mme DELAGE ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

8/ PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

100% pour toutes les catégories – Dernière délibération faite 2007.

Adopté à l'unanimité

9/ MOTION CATASTROPHE – COMMUNES DU RIBÉRACOIS

La tempête du 20 juin 2022 sur le Ribéracois Motion présentée par M. Benjamin REGONESI

Adopté à l'unanimité

10/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

3 dossiers

Adopté à l'unanimité

11/ INFORMATIONS DU MAIRE

Etat des lieux de la CCIVS

Investissements 35 millions d'Euros

7 Hypothèses se présentent :

- 1- La DSC vers les communes sera prise en totalité
 - a. Pour Saint-Léon-sur-L'Isle 64 000 euros/an
 - b. 2023 - 32 000 Euros et 64 000 Euros Les années suivantes
- 2- Récupération de l'intégralité des moyens généraux et d'une partie de la DSC ciblée suivant les projets
- 3- Modification des Attributions de Compensation
- 4- Fiscalité -3% pour notre Commune et CCIVS + 3%
- 5- Rendre des compétences
- 6- Renoncer à certains projets
- 7- Départ vers le Grands Périgueux

Chaque élu va recevoir par mail les propositions et lors d'une prochaine réunion nous voterons.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 22h05

La secrétaire de séance

Nicole BONNET